



Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 27

de Votants : 27

Dont vote par procuration : 0

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00018/2026 du 21/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (27)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal)

Absents : (21)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (1)

Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée)

Procuration : (0)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoufati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

Participation de la ville
d'une école nomade sur le
territoire de Mamoudzou
par l'association
Apprentis d'Auteuil
Mayotte

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 26/02/2026 que la convocation avait été faite le 13/02/2026.

Le Maire.



Considérant que l'association Apprentis d'Auteuil Mayotte mène depuis de nombreuses années des actions éducatives au service des enfants et des familles en situation de fragilité et de vulnérabilité sur le territoire ;

Considérant que l'association gère déjà un collège-lycée « LEA L'espérance » à Kawéni en contrat d'association avec l'Etat, Apprentis d'Auteuil Mayotte envisage désormais de porter les efforts sur la scolarisation des plus petits, à l'âge où s'impriment les fondamentaux ;

Considérant que l'association envisage ainsi l'ouverture de classes nomades sur le territoire de Mamoudzou à destination d'enfants de 3 à 5 ans non scolarisés faute de places disponibles ;

Considérant que ces classes au départ au nombre de deux (maximum 120 élèves en rotation), seront accueillies dans un bus pratiquant « l'aller vers » en se déplaçant vers les familles les plus éloignées de l'école ;

Considérant que la ville est sollicité pour :

- ✓ Le cofinancement du projet via le « forfait communal » - dont éventuellement la prise en charge d'un ou d'une ATSEM et les fournitures scolaires - qui correspond à la prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public, en application de l'article L.442-5 du code de l'éducation (circulaire n°2012-025 du 15 février 2012) ;
- ✓ La mise à disposition d'espaces d'intervention sécurisés à Kawéni ou Tsoundzou dans le cadre d'une phase expérimentale dans l'attente de l'acquisition d'un bus dédié. Actuellement deux enseignants (agents publics sous contrats rémunérés par l'Etat) sont déjà recrutés par Apprentis d'Auteuil Mayotte et se trouvent actuellement en formation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de valider le principe de la participation de la Ville au projet d'ouverture sur le territoire de Mamoudzou d'une école nomade par l'association Apprentis d'Auteuil Mayotte.

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au prochain budget primitif de la collectivité.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/02/2026

Le Maire



Abstention (0) :

Contre (0) :